

**Citadelle de Vauban - Parking du Front Saint-Etienne - Instauration
d'un stationnement payant pour la période estivale - Mise en place
d'une navette de bus gratuite pour l'accès à la Citadelle**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La création ou le développement d'activités et centres d'intérêts à l'intérieur de la Citadelle conduisent à devoir offrir de meilleures conditions d'accès.

Conformément aux mesures décidées depuis 1996, la Ville souhaite reconduire le dispositif de navette de bus (assurée par la CTB au titre des services «spéciaux et occasionnels») à partir du parking Chamars, pour la période allant du 4 juillet au 29 août 1999, un tel système fonctionnant à la satisfaction des usagers.

Cette navette, gratuite, (départ toutes les quinze minutes) assurera également un arrêt à Granvelle.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation de ce moyen de transport et d'en assurer en partie le financement, le parking de la Citadelle (situé devant le Front Saint-Etienne, d'une capacité d'environ 200 places) ainsi que la rue des Fusillés de la Résistance seront rendus payants durant cette même période.

Entre 9 h et 18 h, un forfait de 10 F sera demandé pour chaque véhicule.

Des dispositions pratiques seront prises pour informer suffisamment tôt les visiteurs : jalonnement, présence d'une personne au carrefour des rues du Chapitre et des Fusillés de la Résistance.

Les cars de tourisme pourront déposer leurs clients à l'entrée de la Citadelle avant de rejoindre le parking Chamars sans qu'un paiement leur soit demandé.

Après avis favorable de la Commission Voirie-Transports, le Conseil Municipal est appelé à adopter ces dispositions qui seraient applicables du 4 juillet au 29 août 1999.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999